



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck Nord

COMMUNE
DE WALLON-CAPPEL
59190

DECISION DU MAIRE 2023/003

TARIFS PERISCOLAIRES APPLICABLES A COMPTE DE LA RENTRÉE 2023/2024 soit à compter du lundi 04/09/2023

Le Maire de WALLON-CAPPEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2331-1 à L2331-4,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L2122-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'augmentation de la tarification du prestataire LYS Restauration (API), du coût de l'énergie, de la valeur du point d'indice des personnels des fonctions publiques,

DECIDE

Article 1^{er} : Les tarifs repris ci-dessous s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Article 2 : Les tarifs de restauration scolaire sont les suivants :

Tarifs	Wallon-Cappellois	Extérieurs
Enfants	3,95 €	4,15 €
Adultes	5,65 €	5,85 €

Article 3 : Le tarif « pique-nique » est le suivant :

Tarifs	Wallon-Cappellois	Extérieurs
PAI	1,47 €	1,67 €

Ce tarif concerne les enfants pour lesquels, pour raison de santé, un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) a été mis en place et qui mangent à la cantine, sous la surveillance du personnel municipal.

Ce tarif s'appliquera uniquement dans le cas où le repas prévu à la cantine ne peut leur être servi pour motif de santé.

Article 4 : Les tarifs de la garderie périscolaire sont les suivants.

<i>Garderie</i>	<i>Tarifs</i>
Garderie matin ET soir	3,10 €
Garderie matin OU soir	2,30 €
Dépassement d'horaire	5,00 €

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.

Article 6 : Le Maire de Wallon-Cappel et le comptable public assignataire d'Hazebrouck sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Wallon-Cappel,
Le 28/07/2023

Le Maire
Éric SMAL

